

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL  
MUNICIPAL DE SAINT-PIERRE DELS FORCATS

\*\*\*\*\*

Séance du 5 septembre 2022

\*\*\*\*\*

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération
11	10	7

Objet de la Délibération :  
**Déclassement de la parcelle  
B 963**

L'an deux mille vingt deux  
Le lundi 5 septembre

A 18 heures trente, le Conseil municipal de la commune de Saint-Pierre Dels Forcats, dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. BLANQUE Pierre.

**Présents :** M. BLANQUE Pierre - M. ECHARD Vincent – M. FOURNIER Daniel – M. GAURENNE Claude – Mme GAURENNE Sylvie - Mme INGLES Martine - M. PINEDE Jean-Marie

**Absents excusés :** M. BUL Alain - Mme LINTZ Ghislaine - Mme RODRIGUEZ Noémie

**Secrétaire de séance :** M. PINEDE Jean-Marie

**Date de convocation :** 31/08/2022

2022 / 035

**VU** les articles L 2111-1 et L 2111-2 du code général de la propriété des personnes publiques définissant les biens du domaine public comme étant ceux qui appartiennent à une personne publique et sont, soit affectés à l'usage direct du public, soit affectés à un service public, et dans ce cas aménagés pour l'exécution des missions du service public en question,

**VU** l'article L 1311-1 du code général des collectivités territoriales posant le principe d'inaliénabilité des propriétés appartenant au domaine public,

**CONSIDERANT** que pour céder un bien de son domaine public, la commune doit préalablement déclasser le bien afin de l'incorporer dans son domaine privé,

Extrait du registre

**CONSIDERANT** que la parcelle B 963 de 333 m2 n'est plus affectée à l'usage du public ou à un service public,

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de prononcer formellement son déclassement afin de pouvoir constater par arrêté ultérieurement sa désaffectation et son déclassement du domaine public.

**OUI** l'exposé de son Président, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal ;

... **CONSTATE** la désaffectation de la parcelle B 963 de 333 m2,

... **SOLLICITE** le déclassement de cette parcelle B 963,

... **AUTORISE** M. le Maire à céder ultérieurement ce bien devenu, après cette procédure, privé conformément à l'avis du service des domaines,

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus,

Le Maire,  
Pierre BLANQUE

Accusé de réception en préfecture  
LOA1630180-20220905-2022-035-DE  
Date de réception préfecture : 06/10/2022

